

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE – *managers*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE : 38, rue Rennequin – 75017 Paris

Tél : 06 16 19 51 01

Email : auditconseilmanagers@gmail.com

DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2024

**DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE**

SIRET : 322.499.179.00024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

2.3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale, sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

GB

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 29 novembre 2024

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by 'Blot' in a cursive script.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

**DISTRICT DE LA SEINE-ST-DENIS DE FOOTBALL
ASSOCIATION DECLAREE
65, AVENUE JEAN MERMOZ
93120 LA COURNEUVE**

SIRET : 322.499.179.00024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation des membres :

Convention passée au cours de l'exercice écoulé :

Rémunération du Président (Décision du comité directeur du 12 février 2024)

Objet :

Par assemblée générale du 22 septembre 2023, les statuts du District de la Seine-Saint-Denis ont été modifiés, par ajout de l'article 13.8 :

« Certains membres du comité de direction peuvent recevoir une rémunération dans le cadre de l'exécution de leur mandat électif. Leur nombre, les modalités et le montant de cette rémunération sont fixés par le Comité de direction, conformément aux dispositions des articles 261-7.1.d. et 242 C du Code général des Impôts. »

Le comité de direction du 12 février 2024 a voté une rémunération mensuelle du Président, à hauteur de 2500 Euros net, pour tenir compte de sa charge de travail.

Montant :

Le montant comptabilisé dans les charges de l'exercice au titre de cette convention s'est élevé à 22 518 Euros (charges sociales comprises).

Il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention.

Fait à PARIS, le 29 novembre 2024

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Blot', written over a horizontal line.

Le gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

DISTRICT DE SEINE SAINT DENIS

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1
<i>Immobilisations corporelles</i>	1
<i>Immobilisations financières</i>	1
<i>Actif circulant</i>	1
PASSIF	2
<i>Fonds propres</i>	2
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	2
<i>Provisions</i>	2
<i>Dettes</i>	2
<i>Engagements reçus</i>	2
<i>Engagements donnés</i>	2
Compte de résultat	3
<i>Produits d'exploitation</i>	3
<i>Charges d'exploitation</i>	3
<i>Produits financiers</i>	3
<i>Charges financières</i>	3
<i>Produits exceptionnels</i>	4
<i>Charges exceptionnelles</i>	4
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	4
Annexes 2024	5
PREAMBULE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	5
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
METHODE GENERALE	5
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION	6
CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION	7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	10
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12

9/3

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	6 390	6 390		331	- 331
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	200 000		200 000	200 000	
Constructions	1 566 876	599 302	967 573	1 042 811	- 75 238
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 790	7 426	365	593	- 228
Autres immobilisations corporelles	333 785	247 702	86 083	105 508	- 19 425
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	2 114 841	860 819	1 254 021	1 349 243	- 95 222
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 219		19 219	110 146	- 90 927
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	693 724	233 661	460 063	377 290	82 773
Valeurs mobilières de placement	15		15	15	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	76 495		76 495	84 989	- 8 494
Charges constatées d'avance	11 741		11 741	10 910	831
TOTAL (II)	801 194	233 661	567 533	583 351	- 15 818
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 916 034	1 094 480	1 821 554	1 932 594	- 111 040

93

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	485 687	485 687	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	728 040	728 040	
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-150 317	-199 205	48 888
Excédent ou déficit de l'exercice	-43 242	48 887	- 92 129
Situation nette (sous total)	1 020 168	1 063 410	- 43 242
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	210 129	231 433	- 21 304
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 230 297	1 294 843	- 64 546
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	54 551	56 562	- 2 011
TOTAL (III)	54 551	56 562	- 2 011
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199 631	264 177	- 64 546
Emprunts et dettes financières diverses	18 814	15 022	3 792
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 794	56 673	44 121
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	148 520	133 855	14 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	32 267	91 162	- 58 895
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	36 680	20 300	16 380
TOTAL (IV)	536 706	581 189	- 44 483
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 821 554	1 932 594	- 111 040
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			
			SB

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	10	105	- 95	-90,48
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	590 749	552 805	37 944	6,86
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	374 199	360 373	13 826	3,84
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	26 620	30 211	- 3 591	-11,89
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	13	3 293	- 3 280	-99,61
Total des produits d'exploitation (I)	991 591	946 787	44 804	4,73
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		100	- 100	-100
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	274 594	252 320	22 274	8,83
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	60 708	46 929	13 779	29,36
Salaires et traitements	432 497	367 441	65 056	17,71
Charges sociales	154 562	150 695	3 867	2,57
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	115 611	116 547	- 936	-0,80
Dotations aux provisions		12 391	- 12 391	-100
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		5 961	- 5 961	-100
Total des charges d'exploitation (II)	1 037 972	952 384	85 588	8,99
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-46 380	-5 597	- 40 783	728,66
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 546	554	1 992	359,57
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	2 546	554	1 992	359,57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 805	2 816	- 11	-0,39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	2 805	2 816	- 11	-0,39
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-259	-2 262	2 003	88,55
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-46 639	-7 859	- 38 780	493,45
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 066	43 000	- 41 934	-97,52
Sur opérations en capital	21 304	21 586	- 282	-1,31
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	22 370	64 586	- 42 216	-65,36
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	18 973	2 895	16 078	555,37
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		4 945	- 4 945	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)	18 973	7 840	11 133	142,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 397	56 746	- 53 349	-94,01
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 016 507	1 011 927	4 580	0,45
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 059 749	963 039	96 710	10,04
EXCEDENT OU DEFICIT	-43 242	48 887	- 92 129	-188,45
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	553 238	563 125		
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	553 238	563 125		

Annexes 2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 821 554,16 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 43 242,27 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/11/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

FB

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La seule provision comptabilisée à ce titre à trait à l'indemnité de départ à la retraite à verser aux salariés lors de leur futur départ.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après:

Méthode prospective :

- actualisation financière au taux de 1%
- augmentation des salaires prévue : 1.50%
- taux de charges sociales : 45%

FB

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

813

Annexes 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 390			6 390
Immobilisations corporelles	2 088 062	20 389		2 108 451
Immobilisations financières				
TOTAL	2 094 452	20 389		2 114 841

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 058	331		6 390
TOTAL I	6 058	331		6 390
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	196 320	20 000		216 320
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	314 978	68 004		382 983
Installations techniques, matériel, outillages industriels	7 198	228		7 426
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	98 206	19 919		118 125
Matériel de transport	9 300			9 300
Matériel de bureau et informatique	77 663	6 060		83 723
Mobilier	35 485	1 069		36 554
TOTAL II	739 150	115 280		854 430
TOTAL GENERAL (I+II)	745 209	115 611		860 819

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	19 219	19 219	
Autres créances	705 465	471 804	233 661
Charges constatées d'avance			
TOTAL	724 684	491 023	233 661

93

Etat des produits à recevoir

	Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières		
Produits d'exploitation		4 000
Subventions/financements		208 600
Autres produits à recevoir		1 793
TOTAL		214 393

80

Annexes 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	485 687				485 687
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	728 040				728 040
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-199 205	48 887			-150 317
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	48 887	-48 887	-43 242		-43 242
Dont générosité du public					
Situation nette	1 063 410		-43 242		1 020 168
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	231 433			21 304	210 129
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 294 843		-43 242	21 304	1 230 297
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	150 317	
SOLDE	150 317	

80

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	199 631	30 055	81 533	88 044
Dettes financières diverses	18 814	18 814		
Fournisseurs	100 794	100 794		
Dettes fiscales et sociales	148 520	148 520		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	32 267	32 267		
Produits constatés d'avance	36 680	36 680		
TOTAL	536 706	367 129	81 533	88 044

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	11 530
Dettes fiscales et sociales	76 880
Autres dettes	
TOTAL	88 410

90

